

Original : Anglais

**RÉSOLUTIONS
DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION
DU COMCEC
(İstanbul, Türkiye, 1-4 novembre 2025)**

La Quarante et Unième Session Ministérielle du COMCEC (Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique) s'est tenue du 1 au 4 novembre 2025, à İstanbul.

Rappelant les résolutions pertinentes de la 15^{ème} Session de la Conférence du Sommet Islamique, tenue à Banjul, en Gambie, les 4 et 5 Mai 2024, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Türkiye, en contribuant à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique et a hautement salué la mise en œuvre réussie du Statut révisé du COMCEC et de la Stratégie adoptée par la Quatrième Conférence du Sommet Islamique Extraordinaire ;

Rappelant également les résolutions pertinentes des Conférences du Sommet Islamique, du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) et du COMCEC, de la 4^{ème} Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique, du Sommet Economique du COMCEC en 2009, de la 51^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 40^{ème} Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les Pays Membres envers l'OCI-2025 : Programme d'Action adopté à la 13^{ème} Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue les 14 et 15 avril 2016 à İstanbul, Türkiye et à la Stratégie du COMCEC adoptée par la 4^{ème} Conférence Islamique au Sommet extraordinaire tenue les 14 et 15 août 2012 à Makkah Al-Mukarramah;

Rappelant les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet Islamique et au Statut du COMCEC, y compris celui de servir de forum central permettant aux Pays Membres de débattre des questions économiques et commerciales communes ;

Prenant note des rapports sur l'état d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA), Centre du Travail de l'OCI (CT-OCI) de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) et la Chambre Islamique de Commerce et de Développement (CICD);

Exprimant son appréciation aux Pays Membres pour avoir organisé des Conférences Ministrielles, des Réunions, des ateliers de travail, des foires et d'autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la SID, la SIFC, la SIACE, le FSID l'OISA, CT de l'OCI, l'INMPI et la CICD ;

1. **Rappelant** les résolutions pertinentes du Sommet Conjoint Extraordinaire Arabo-Islamique sur l'Aggression israélienne contre le Peuple Palestinien du 11 novembre 2023 à Riyad et du 15^e Sommet Islamique tenu à Banjul les 4 et 5 mai 2024, **encourage** les États Membres à mettre pleinement en œuvre lesdites résolutions.
2. **Se félicitant** du cessez-le-feu à Gaza, il **appelle** à sa pleine mise en œuvre et souligne que la dynamique insufflée dans les négociations sur le cessez-le-feu devrait contribuer à la réalisation de la solution à deux États.
3. **Prend note du** plan d'intervention d'urgence élaboré par l'État de Palestine pour faire face aux répercussions de l'agression israélienne contre l'État de Palestine et au crime de génocide de masse perpétré par Israël dans la bande Gaza, et **invite** les États Membres, les agences de développement et les fonds nationaux compétents à soutenir le plan d'intervention d'urgence pour les secours et le redressement, en coordination avec le Gouvernement de l'État de Palestine.
4. **Appelle** les Pays Membres à prendre les mesures nécessaires pour exempter les biens et marchandises Palestiniens des droits de douane, droits et taxes d'effet similaire, sans restriction quantitatives ou qualitatives, ce qui aurait un effet positif sur le renforcement de la résistance du peuple palestinien sur leur propre territoire et sur les efforts de l'Etat Palestinien pour mettre un terme à l'occupation Israélienne.
5. **Invite** les États Membres et les parties concernées, dans le cadre de la réactivation du rôle de la République Arabe Syrienne, à soutenir et coordonner les efforts visant à orienter l'aide humanitaire et au développement, dont une partie est allouée à la reconstruction, d'une manière qui respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État Syrien et contribue au renforcement de la stabilité et à la réalisation d'un développement durable pour sa population.
6. **Saluant** les efforts déployés par les Pays Membres et les Institutions pertinentes de l'OCI pour la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Politiques Ministérielles, **invite** les Pays Membres à déployer tous les efforts dans la mesure du possible pour mettre en œuvre les Recommandations Politiques et tirer profit des installations et mécanismes actuels, en particulier des Groupes de Travail du COMCEC et des Programmes de Soutien aux Projets du COMCEC à savoir le Financement de Projets du COMCEC et le Programme Al Qods du COMCEC, et **demande** aux Institutions pertinentes de l'OCI de soutenir les Pays Membres à cette fin.
7. **Rappelant** les résolutions pertinentes de la Cinquante et Unième Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères et **considérant** l'importance cruciale du renforcement des capacités institutionnelles et humaines de la République Arabe Syrienne, **se félicite** du Programme Syrie du COMCEC élaboré à cette fin.
8. **Se félicite** de la Réunion des Ministres Honorables et des Chefs de Délégation le 4 novembre 2025, en marge de la 41^e Session du COMCEC, au cours de laquelle ils ont examiné les efforts de relèvement et de reconstruction en Syrie ainsi que les contributions potentielles des Pays Islamiques aux efforts de développement de la Syrie.

9. **Appelle** les Pays Membres à utiliser le Système de Suivi de la Politique du COMCEC pour soumettre les informations et données nécessaires sur la mise en œuvre des Recommandations de la Politique Ministérielle du COMCEC dans leurs pays respectifs et **demande** au BCC de faire régulièrement rapport sur le progrès de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC aux Sessions du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi et à d'autres forums pertinents de l'OCI.
10. **A exprimé** son appréciation au Secrétariat Général de l'OCI, au BCC, au SESRIC, au CIDC, au Groupe de la BID, au SIFC, au SIACE, à l'ICD, au SID, la FSID, à l'OISA, CT-OCI à l'INMPI et à la CICD pour leurs efforts en vue de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Politiques Ministérielles.
11. **Soulignant** l'importance de la réalisation des objectifs fixés par l'OCI 2025: Programme d'Action et suivi actif de la section économique et commerciale du Programme par le COMCEC, et **saluant** les efforts de préparation visant à élaborer un Programme d'Action complet successeur, **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre des rapports d'avancement complets à ce sujet aux Sessions Ministérielles du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi.
12. **Prenant note des** difficultés rencontrées par le Secrétariat Général de l'OCI et le SESRIC pour recueillir les informations et les données nécessaires à la préparation du rapport d'étape sur le Programme d'Action de l'OCI-2025, **demande** aux États Membres de fournir au SESRIC les données les plus récentes et les informations pertinentes en temps opportun en répondant au questionnaire diffusé par le SESRIC, et **invite** les États Membres à participer activement au processus en cours pour élaborer un nouveau Programme d'Action de l'OCI pour 2026-2035 et à contribuer à cet effort en fournissant leurs contributions respectives, y compris les priorités et les objectifs stratégiques.
13. **Prenant note également** des conclusions du rapport du SESRIC intitulé "Perspectives Économiques de l'OCI 2025 : Les Voies vers la Stabilité face aux Impacts Tarifaires », qui fournit une évaluation approfondie de l'environnement macroéconomique mondial et **reconnait** les défis et les opportunités importants que présentent ces changements de politique commerciale, **encourage** les États Membres à élaborer des stratégies globales pour atténuer les risques induits par les droits de douane et tirer parti des nouvelles opportunités en diversifiant les marchés et les produits d'exportation ; en renforçant la résilience et la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement ; favorisant l'investissement dans les infrastructures liées au commerce et le développement des compétences ; promouvant l'intégration économique régionale et le commerce intra-OCI ; et créant un environnement favorable pour attirer les investissements, notamment dans les secteurs manufacturier et des ressources critiques ; et **charge** le SESRIC de continuer à surveiller l'évolution de la conjoncture économique mondiale et ses implications pour les Pays Membres ainsi que de continuer à en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC.
14. **Rappelant** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande** aux Pays Membres, qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour approfondir la coopération économique et commerciale parmi les Pays membres de l'OCI.

15. **Considérant** l'importance d'un système commercial multilatéral équitable pour la croissance durable des pays, **salue** les efforts déployés par les États Membres de l'OCI, également États Membres de l'OMC, en vue de réformes équilibrées et justes de l'OMC, afin de renforcer le système commercial multilatéral.
16. **Prenant note** de l'assistance technique actuellement fournie par les États Membres de l'OCI à l'OMC aux Pays Non Participants dans le cadre de leurs démarches d'adhésion, **prie** la BID et l'CIDC de poursuivre leur assistance technique aux États membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et de coordonner la position des États Membres au sein de l'OMC.
17. **Accueille avec satisfaction** la demande du Royaume d'Arabie saoudite d'accueillir la 15^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC en 2028 en Arabie saoudite.
18. **Rappelant** les résolutions pertinentes de la 40^{ème} Session du COMCEC et **saluant** les efforts déployés en vue de la mise en œuvre effective du SPC-OCI, entré en vigueur le 1^{er} Juillet 2022, il **prie** les États Participants qui ne l'ont pas encore fait de finaliser leurs procédures internes et **invite** les Pays Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords TPS-OCI à le faire dès que possible et à accomplir les autres formalités d'adhésion au Système.
19. **Rappelant** les décisions de la Troisième Réunion Ministérielle du Comité National Technique du SPC-OCI, organisée par la République de Türkiye les 10 et 11 juin 2024 à İstanbul, et de la 40^{ème} Session Ministérielle du COMCEC demandant la poursuite de l'examen technique en 2025 afin d'approfondir l'éventuelle extension du SPC-OCI par une couverture de produits accrue et de nouvelles disciplines, **se félicite** des décisions prises lors de la réunion du TNC des 1^{er} et 2 octobre 2025 au niveau des négociateurs en chef, et en particulier de sa décision, en vue d'explorer les possibilités d'extension du SPC-OCI, d'engager des discussions préliminaires sur les difficultés de mise en œuvre du PRETAS, les domaines et objectifs d'extension possibles, les considérations juridiques et les questions institutionnelles.
20. **Exprimant sa gratitude** à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire pour accueillir la prochaine réunion du CNC les 3 et 4 février 2026, **appelle** les Pays Membres de l'OCI qui ont signé et ratifié l'Entente-cadre SPC-OCI à participer à cette importante réunion et **invite** les autres Pays Membres intéressés qui ne sont pas parties à l'Entente-cadre à y participer en tant qu'observateurs.
21. **Prenant note avec satisfaction** de l'organisation d'ateliers, de webinaires, de formations, de salons, d'expositions et de forums organisés par le CIDC et les institutions des pays partenaires dans le domaine du commerce, **demande** aux Pays Membres de continuer à fournir au CIDC des données statistiques relatives au commerce, aux investissements et à la réglementation.
22. **Apprécie** les activités de financement du commerce, de promotion, de développement et de renforcement des capacités de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour financer les opérations de financement du commerce dans les Pays membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pour cent de commerce intra-OCI.

23. **Demande** à la SIACE, en coopération avec le SESRIC, au CIDC et la CICD, de poursuivre ses efforts pourachever les préparations techniques en vue du lancement du Programme OBIC (Programme du Centre de Veille Stratégique de l'OCI), et de soumettre régulièrement des rapports d'avancement relatifs à l'OBIC aux Sessions Ministérielles du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi.
24. **Saluant les efforts déployés** par l'INMPI dans les domaines de la normalisation, de l'accréditation et de la métrologie, et **prenant note** de leur impact positif sur la facilitation des échanges et le renforcement des capacités, il **invite** les Pays Membres à adopter et à utiliser les normes OCI/INMPI comme normes nationales afin de contribuer à l'harmonisation des normes et à la réduction des obstacles techniques au commerce entre les Pays Membres, et il **invite** les Pays Membres utilisant les normes OCI/INMPI à les adopter officiellement conformément aux directives d'adoption du INMPI.
25. **Encourage** les Pays Membres à utiliser les installations de la CICD en vue d'échanger des connaissances, de partager les meilleures pratiques et de renforcer les réseaux qui développent les capacités du secteur privé et dynamisent le commerce intra-OCI.
26. **Reconnaissant** le rôle important du Centre d'Arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée à la CICD pour le règlement des différends, **appelle** les Pays Membres à encourager la participation active aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI en vue d'utiliser les services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.
27. **Prenant en considération** le rôle crucial du financement du secteur privé dans la mobilisation des investissements privés et l'assurance d'une croissance économique durable des Pays Membres, **salue** la SID pour ses efforts dans la promotion du développement du secteur privé et l'aide au progrès économique des États Membres de l'OCI en offrant un soutien financier et des services de conseil au secteur privé et **invite** les Pays Membres à utiliser davantage les installations de la SID à travers des projets concrets visant à créer la concurrence, l'esprit d'entreprise et les opportunités d'emploi.
28. **Prenant note avec satisfaction** des efforts déployés dans le cadre du Programme PME du COMCEC, **invite** les Pays Membres intéressés et les institutions compétentes de l'OCI à participer activement aux activités qui seront menées dans le cadre de ce programme au cours de la période à venir.
29. **Appelle** les Pays Membres à soutenir la promotion du Fonds International Shariah OCI/COMCEC, qui comprend des actions de l'Indice Shariah OCI COMCEC 50, développé sous la coordination du Forum des Échanges de l'OCI auprès des investisseurs et de la communauté financière dans leurs pays respectifs.
30. **Demande** au Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI de compléter les préparations techniques sur le Projet d'Échange d'Or de l'OCI, basé sur le modèle de la chaîne de blocs, en coopération avec les Banques Centrales des Pays Membres intéressés.
31. **Salue** l'implication de 14 Pays Membres auprès de la Plateforme Electronique Immobilière du COMCEC dans le cadre du Forum de Réglementation Des Marchés De Capitaux, **demande** au Secrétariat du Forum d'accélérer les travaux juridiques, administratifs et techniques nécessaires pour disposer d'une Plateforme Electronique Immobilière à part entière, et **invite** les Pays Membres qui ne l'ont pas encore fait, à identifier leurs organismes agréés ainsi qu'à les notifier au Secrétariat du Forum.

32. **Réitère** l'importance du projet de Chemin de Fer Port Dakar - Soudan et la nécessité de réactiver les réunions des Pays Membres intéressés, du Secrétariat général de l'OCI, de la BID et des autres institutions compétentes de l'OCI sur cet important projet visant à améliorer la circulation des personnes et des biens entre les Pays Membres Africains de l'OCI.
33. **Se félicite** de l'offre de la République de Turkiye d'accueillir la 2^{ème} Conférence Ministérielle de l'OCI sur les transports les 11 et 12 février 2026, et **prie** les États Membres de participer activement à cette Conférence importante.
34. **Se félicitant** du succès de la 6^{ème} Session de la Conférence Islamique des Ministres du Travail qui s'est tenue les 15 et 16 octobre 2025 à Doha (Qatar), **prie** les Pays Membres et les institutions compétentes de l'OCI de poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre de ses résolutions.
35. **Rappelant** la désignation du 11 décembre comme *Journée de la Sécurité Alimentaire de l'OCI*, et **priant** l'OISA, en collaboration avec les États Membres intéressés et les institutions compétentes de l'OCI, d'organiser des activités pour la large célébration de cette journée dans toute la région de l'OCI.
36. **Exprimant** sa gratitude au SESRIC pour ses efforts dans la mise en œuvre de la Feuille de Route Stratégique 2020-2025 de l'OCI-EFTP, **demande** au SESRIC de préparer la nouvelle Feuille de Route Stratégique de l'OCI-EFTP pour 2026-2030 tout en continuant à fournir des mises à jour régulières sur les progrès réalisés tant aux Sessions du COMCEC qu'aux Réunions du Comité de Suivi afin d'assurer une mise en œuvre réussie continue du Programme de l'OCI-EFP.
37. **Saluant** les efforts du SESRIC dans la conduite des rapports annuels sur le progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) prioritaires dans les Pays Membres de l'OCI et la soumission aux Sessions Ministrielles du COMCEC sur une base régulière, **demande** au SESRIC de poursuivre la mise en œuvre d'activités de formation statistique avec un focus sur les ODD prioritaires au profit des Bureaux Nationaux de Statistique (BNS) et les composantes pertinentes des systèmes statistiques nationaux des États Membres dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités Statistiques (StatCaB).
38. **Prend acte** des efforts déployés par le SESRIC, en sa qualité de Secrétariat, dans le cadre du Réseau des Institutions de Sécurité Sociale de l'OCI (OCI-SSNET), du Réseau des Services Publics de l'Emploi de l'OCI (OCI-PESNET) et du Réseau des Agences de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises de l'OCI (OCI-SMENET), ainsi que dans le cadre du Réseau de l'OCI pour la Sécurité et la Santé au Travail (OCI-OSHNET), et **invite** les Pays Membres à participer activement aux activités de ces réseaux et à y contribuer.
39. **Rappelant** les résolutions pertinentes des sessions ministrielles du COMCEC, **prie** le Groupe BID de soumettre un rapport sur la mise en œuvre du FSID ainsi que le rapport d'évaluation du PDDE à la 42^e Session Ministérielle du COMCEC et à la 42^e Réunion du Comité de suivi du COMCEC.

40. **Prenant note avec satisfaction** des efforts déployés dans le cadre du Forum de Haut Niveau du COMCEC sur la Transformation Numérique pour favoriser l'échange d'expériences entre les Pays Membres en matière de transformation numérique, **invite** les Pays Membres intéressés et les institutions compétentes de l'OCI à participer activement aux activités qui seront menées dans le cadre du Forum au cours de la période à venir.

41. **Accueille** favorablement les recommandations politiques de la 25^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce, qui a servi de réunion préparatoire pour la Session Ministérielle d'Échange de Vues, sur « Développement / Amélioration des Stratégies d'Exportation dans les États membres de l'OCI » tenue virtuellement les 22-23 septembre 2025, et **appelle** les Pays Membres à mettre en œuvre ces recommandations et à faire rapport du progrès par le biais du Système de Suivi des Politiques du COMCEC.

42. **Décide de** « Développement / Amélioration des Stratégies d'Exportation dans les États membres de l'OCI » comme thème pour la Session des Échanges de Vue à la 42^{ème} Session du COMCEC et **demande** au Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC lors de sa 27^{ème} Réunion, en coopération avec les Institutions de l'OCI concernées, de venir avec des recommandations concrètes de politique sur ce sujet et de les rapporter à la 42^{ème} Session du COMCEC.

43. **Élit** l'État du Koweït, l'Azerbaïdjan et la Gambie comme vice-présidents du Bureau du COMCEC, représentant respectivement les régions Arabe, Asiatique et Africaine, et la République Islamique du Pakistan comme rapporteur, pour une prise de fonction à compter de la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ; suite à cette élection, la composition du Comité de Suivi est la suivante :

Pays	Statut
République de Türkiye	Président (permanent)
Etat de Palestine	Vice-Président (Permanent)
Royaume de l'Arabie Saoudite	Vice-Président (Permanent)
État du Koweït	Vice-Président (représentant la région Arabie)
Azerbaïdjan	Vice-Président (représentant la région Asie)
La Gambie	Vice-Président (représentant la région Afrique)
État du Qatar	Membre du Bureau précédent
Brunei Darussalam	Membre du Bureau précédent
Sénégal	Membre du Bureau précédent
République Islamique du Pakistan	Rédacteur

44. **Décide** que la 42^e Réunion du Comité de Suivi aura lieu le 12 et le 13 mai 2026 et la 42^e Session du COMCEC se tiendra le 31 octobre et le 3 novembre 2026, en Türkiye.

**RÉSOLUTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE
LA 41^{ème} SESSION MINISTÉRIELLE DU COMCEC**

1. **Accueille** le Rapport sur la Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC soumis par le BCC, soulignant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie et **félicite** les Pays Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la Stratégie.
2. **Se félicite également** du 13^e Appel à Propositions de Projets lancé par le BCC en octobre 2025 dans le cadre du financement des projets du COMCEC.
3. **Se félicite** du succès de la 12e Réunion Annuelle de Coordination des Points Focaux du COMCEC, qui s'est tenue les 25 et 26 juin 2025 et a permis de définir les thèmes des groupes de travail pour les années à venir.
4. **Prenant note avec appréciation** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'Action, **appelle** les Institutions pertinentes de l'OCI à participer à la 9^{ème} Réunion Annuelle de Coordination des Institutions de l'OCI (ACMOI) les 10 et 11 décembre 2025, à Djeddah, Siège Social de l'OCI.
5. **Prenant note avec appréciation** de la convocation des 24e et 25e Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC tenues respectivement le 21 avril 2025 et les 22-23 septembre 2025, avec le thème de « Développement / Amélioration des Stratégies d'Exportation dans les États membres de l'OCI », **se félicite** de ses recommandations politiques.
6. **Reconnaissant** les défis auxquels la Palestine est confrontée et la nécessité de mesures de soutien, **invite** les Pays Membres à soutenir les entreprises Palestiniennes, en particulier les petites et moyennes entreprises, à renforcer leur capacité d'exportation.
7. **Invite** les États Membres et les institutions compétentes de l'OCI à soutenir la Palestine par le biais de programmes de renforcement des capacités dans les secteurs du tourisme, de la finance, des transports et de la logistique.
8. **Se félicite** des activités organisées par le BCC, le SESRIC, le CIDC, le groupe de la BID, la SIFC, la SIACE, la SID, l'OISA, l'INMPI, le CT-OCI et la CICD dans leurs domaines de compétence, alignées sur la Stratégie du COMCEC depuis la 40e Session du COMCEC.
9. **Félicite** SESRIC pour son engagement continu à préparer des rapports techniques et des études de recherche sur diverses questions socio-économiques pertinentes pour les conférences et réunions de l'OCI, en particulier les Conférences Ministérielles Sectorielles et les Sessions des Comités Permanents, et **exprime sa reconnaissance** pour les rapports et études de recherche spécifiques menés par SESRIC depuis la 40^{ème} Session du COMCEC, qui abordent des domaines pertinents tels que le commerce international et les impacts tarifaires, les marchés du travail et l'emploi, la sécurité alimentaire et hydrique, la coopération financière et la réduction de la pauvreté.
10. **Félicitant** le SESRIC pour la mise en œuvre d'une gamme complète de programmes de renforcement des capacités et d'activités de formation dans divers domaines socio-économiques, cruciaux pour les besoins des Pays Membres de l'OCI, **et prend note avec appréciation** de la mise en œuvre de 119 activités de renforcement des capacités depuis la 40^{ème} Session du COMCEC, qui ont été spécifiquement conçus pour servir la mise en œuvre des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC ainsi que de la Stratégie du COMCEC.

11. **Salue** les efforts déployés par le SESRIC et la Banque Islamique de Développement (BID) pour co-organiser la 14^{ème} Session de la Commission Statistique de l'OCI (OCI-StatCom), qui a servi de plateforme aux Chefs des Offices Nationaux des Statistiques (ONS) des Etats Membres de l'OCI pour débattre des questions statistiques émergentes aux niveaux national, régional et mondial sous la présidence de la République de la Türkiye, et **se félicite** des résultats de la Session tenue à Ankara, qui a notamment abordé les transitions énergétiques fondées sur les données, la modernisation des ONS grâce à la numérisation et les indicateurs de l'ODD 4 (Enseignement de Qualité).
12. **Salue** les efforts de l'Indonésie et de l'INMPI pour la mise en œuvre réussie des projets commerciaux suivants en 2025 dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC :
 - Le projet intitulé « Renforcement des Normes Relatives aux Abattoirs en Matière de Conformité Halal et de Sécurité Alimentaire » est actuellement mis en œuvre par l'Indonésie, en partenariat avec la Türkiye et l'INMPI.
 - Le projet intitulé « Renforcement des Capacités des Laboratoires De Métrologie Pour Une Infrastructure De Qualité Améliorée », mis en œuvre par l'INMPI en partenariat avec le Soudan, l'Ouganda et la Türkiye.
13. **Se félicite** pour l'organisation réussie de la 5^{ème} Edition de l'OCI Health Expo, qui s'est tenue du 15 au 19 avril 2025 à Dakar, par la République du Sénégal et l'CIDC, sur le thème : « La santé, un levier de développement économique dans les pays membres de l'OCI », et **invite** les Pays Membres à participer activement aux activités suivantes :
 - Le Forum d'Investissement de l'OCI en Afrique et la 2e Exposition du Coton, du Textile et du Cuir des États Membres de l'OCI, qui se tiendront du 2 au 4 décembre 2025 à Bamako, au Mali.
 - La 2e Exposition de l'Artisanat Commercial des États Membres de l'OCI, qui se tiendra du 18 au 28 décembre 2025 à Casablanca, au Maroc.
 - Séminaire sur les préparations de la 14e Réunion Ministérielle de l'OMC (CM14) planifiée pour mars 2026 au Cameroun, en janvier 2026.
 - L'exposition « Expo de Tourisme Utalii Afrique », qui se tiendra du 25 au 27 juin 2026 à Kampala, en Ouganda.
14. **Saluant** les efforts déployés par le BCC et l'CIDC en tant que Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC) pour superviser les négociations commerciales et renforcer les capacités relatives à l'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Pays Membres de l'OCI, le Secrétariat du CNC est prié de poursuivre ses activités de sensibilisation au SPC-OCI et à son impact sur le secteur privé, au bénéfice des Pays Membres de l'OCI, au cours de la période à venir.
15. **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC à aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC, et **appelle également** les États Membres et les institutions pertinentes de l'OCI à apporter leur soutien aux États Membres qui ont besoin d'une assistance technique sur les pratiques de facilitation du commerce en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation du Commerce.
16. **Prend note avec satisfaction** des fonds mobilisés par l'SIFC auprès des banques et institutions financières partenaires, qui ont atteint 4,2 milliards de dollars US en 2024, soit une augmentation de 22,75 % par rapport aux 3,4 milliards de dollars US de 2023 ; les approbations de financement du commerce de l'SIFC pour 2024 ont atteint 7,3 milliards de dollars US, soit une augmentation de 6 % par rapport aux 6,9 milliards de dollars US de 2023 ; et que les décaissements de financement du commerce s'étaient élevés à 6,6 milliards de dollars US en 2024, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport aux 6,0 milliards de dollars US enregistrés en 2023.

17. **Prend note des** initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par l'SIFC dans le cadre de ses divers programmes phares, notamment le Programme de Pont Commercial Arabo-Africain (AATB) et l'Aide aux Initiatives Commerciales pour les États Arabes (AFTIAS).
18. **Salue** les efforts déployés par l'SIFC pour le lancement de projets liés au commerce dans le cadre du programme Trade Connect Central Asia+ (TCCA+), en consultation avec les Pays Membres de l'OCI suivants : L'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, la République Kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, dans le but de faciliter le commerce transfrontalier, l'accès aux marchés et de promouvoir le commerce et les investissements entre eux et avec le reste du monde.
19. **Salue également** les solutions commerciales intégrées de l'SIFC, qui consistent à offrir une assistance technique en matière de commerce ainsi que des produits financiers aux pays membres, dans le but de maximiser l'impact des solutions commerciales de l'SIFC sur le développement, ainsi que les efforts déployés par l'SIFC pour son programme mondial pour les PME, visant à améliorer l'accès au crédit et aux marchés internationaux pour les PME, en partenariat avec les banques locales et les institutions de soutien aux PME dans les pays bénéficiaires.
20. **Prenant acte** du Rapport D'étape présenté par l'SIACE sur le Programme de Renseignements Commerciaux de l'OCI (OBIC), et des efforts déployés par l'SIACE et ses partenaires pour l'organisation de deux Programmes De Renforcement Des Capacités à destination des utilisateurs de l'OBIC à Djeddah (Arabie saoudite) et à Istanbul (Türkiye), ainsi que d'un troisième programme à Jakarta (Indonésie) en février 2025, et prenant également acte des dispositions nécessaires à l'organisation du quatrième programme de renforcement des capacités au Maroc au cours du quatrième trimestre 2025, qui sera accueilli par l'CIDC.
21. **Prenant acte avec satisfaction** des performances des opérations de l'SIACE en 2024, avec un volume d'affaires assurées s'élevant à 12,9 milliards de dollars US, contre 13,3 milliards de dollars US en 2023, et prenant également acte du volume d'affaires assurées au cours du premier semestre 2025, qui s'est élevé à 7,71 milliards de dollars US.
22. **Prend note** du rôle de l'SIACE dans le soutien apporté aux activités intra-OCI assurées (commerce et investissements) à hauteur de 5,968 milliards de Dollars US en 2024 et de 3,764 milliards de dollars US au cours du premier semestre 2025.
23. **Salue également** les efforts de l'INMPI pour mener à bien les activités suivantes dans son domaine de compétence ;
 - Formation virtuelle sur la norme OCI/INMPI 50-1:2022 « Exigences générales relatives aux produits pharmaceutiques halal », les 27 et 28 janvier 2025,
 - Formation virtuelle sur les « Techniques Avancées De Transformation Des Aliments Halal », les 19 et 20 février 2025,
 - Webinaire sur « L'amélioration de la Réglementation Relative À La Protection Des Consommateurs En Matière De Normes Et De Sécurité », le 27 février 2025,
 - Formation sur « Les Normes Et Les Essais Des Produits Halal OCI/INMPI », du 12 au 16 mai 2025 à Tachkent (Ouzbékistan),
 - Webinaire sur la 2^{ème} Journée Mondiale Des Normes Halal, le 16 mai 2025,
 - Formation virtuelle sur « L'Évaluation de la Conformité OCI/INMPI 34:2020 » les 7 et 8 juillet 2025,
 - Formation virtuelle sur la « Gélatine Alimentaire Halal OCI/INMPI 22:2021 » les 21 et 22 juillet 2025,
 - Formation virtuelle sur le « Système de Gestion De La Chaîne D'approvisionnement Halal OCI/INMPI 17-1&2:2020 » du 11 au 13 août 2025,
 - 2^{ème} Formation Virtuelle Privée sur les « Cosmétiques Halal OCI/INMPI 4:2018 » les 8 et 9 septembre 2025,

- Projet de « Renforcement Des Capacités des Laboratoires De Métrologie » du 9 au 11 septembre 2025 à Kampala (Ouganda) et les 1er et 2 octobre 2025 à Gebze (Türkiye),
 - 14^{ème} Réunion De La Semaine Des Comités Techniques et Réunion INMPI/CCA du 22 au 26 septembre 2025 à Kuala Lumpur, en Malaisie.
24. **Prend note avec satisfaction** de la publication de 22 nouvelles normes, portant à 79 le nombre total de normes OCI/INMPI, contribuant ainsi à l'avancement et à l'harmonisation des pratiques de l'industrie.
25. **Soulignant** l'importance d'un Accord de Reconnaissance Multilatéral (ARM) efficace entre les organismes nationaux d'accréditation halal des Pays Membres de l'OCI par l'IFHAB, conformément aux normes OCI/INMPI définies dans l'Infrastructure Mondiale De La Qualité Halal de l'OCI (OHAQ), **demande** une accélération des efforts déployés en ce sens.
26. **Remercie** la République de Türkiye d'accueillir l'Exposition Halal d'Istanbul 2025 et le 11^{ème} Sommet Mondial Du Halal qui se tiendront à Istanbul, en Türkiye, du 26 au 29 novembre 2025, en collaboration avec l'INMPI et l'CIDC, et **invite** les Pays Membres à participer activement à ces événements.
27. **Invite** les États Membres et les entités pertinentes du secteur privé à soutenir activement la CICD dans l'organisation de forums spécifiques au secteur et la promotion de l'économie Numérique, de l'Agriculture Durable, du Tourisme Durable, de l'Économie Islamique, de l'Économie Halal, de l'Investissement et du Développement de l'Entrepreneuriat en tant que moteurs stratégiques pour renforcer le commerce intra-OCI, améliorer la compétitivité du secteur privé, favoriser l'innovation et promouvoir une croissance économique durable à travers l'OCI, au moyen des initiatives suivantes de la CICD :
- Série Meilleur de l'entrepreneuriat, Asie, qui sera tenu le 23 septembre 2026,
 - Série Meilleur de l'entrepreneuriat, Afrique, qui sera tenu les 1ers et 2 avril 2026,
 - Forum du Tourisme Durable, Pakistan, qui sera tenu les 21 et 22 janvier 2026,
 - Forum sur l'investissement dans l'agriculture durable, Azerbaïdjan, qui sera tenu du 5 au 8 mai 2026,
 - Forum pour l'Investissement dans l'économie numérique, Amman, Jordanie, qui sera tenu les 21 et 22 septembre 2026.
28. **Encourage** les entités du secteur privé de l'OCI à participer aux programmes de l'Académie de Formation de la CICD (ICTA) afin de bénéficier d'opportunités de renforcement des capacités dans les domaines de la finance, de l'entrepreneuriat, de la gestion des entreprises familiales et de la transformation numérique, ce qui permettra d'augmenter la sensibilisation et de renforcer les connaissances et les compétences du secteur privé de l'OCI afin de mieux s'adapter aux défis économiques et technologiques.
29. **Prend note** des efforts déployés par l'CICD en vue de renforcer les capacités sectorielles et de favoriser la croissance du secteur privé dans les pays membres de l'OCI.
30. Se félicite de la tenue, par l'CICD, du Sommet des chefs d'entreprise de l'OCI 2025, sur le thème « Le Secteur Privé, Partenaire Stratégique Du Développement Durable », le 2 novembre 2025 à Istanbul, en marge de la 41^e Session du COMCEC.
31. **Salue** les efforts de coopération dévoués de l'SID pour développer plus de 10 transactions conjointes d'une valeur de plus de 550 millions USD où l'SID s'est associée à l'SIFC et à l'SIACE en 2025.

32. **Prend note avec appréciation des** efforts de la SID (Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé) pour promouvoir le développement du secteur privé, y compris les lignes de financement, le financement direct et les projets d'équité dans les États membres de l'OCI, grâce à une approbation et une allocation de décaissement respectives de plus de 550 millions USD et 500 millions USD en 2025.
33. **Prenant note avec satisfaction** de l'organisation des 23^e et 24^e Réunions du Groupe de Travail sur la Coopération Financière du COMCEC, qui se sont tenues respectivement les 22 avril 2025 et 17-18 septembre 2025, sur le thème « Promouvoir des Instruments Financiers Islamiques Durables et Respectueux de l'Environnement pour Lutter contre les Effets Négatifs du Changement Climatique et des Catastrophes Naturelles dans les Pays Membres de l'OCI », **accueille** favorablement ses recommandations politiques.
34. **Félicite** le Bénin et la Sierra Leone pour la mise en œuvre réussie des projets suivants dans le domaine de la coopération financière en 2025, dans le cadre du financement des projets du COMCEC :
 - Le projet intitulé « Partage D'expériences Dans La Conception D'un Cadre Juridique Pour La Création D'une Unité De Pilotage De La Finance Islamique », mis en œuvre par le Bénin en partenariat avec la Malaisie,
 - Le projet intitulé « Renforcement des Capacités pour le Développement des Systèmes de Paiement Numériques dans le Secteur Financier », mis en œuvre par la Sierra Leone en partenariat avec la Gambie et le Nigeria.
35. **Se félicite** de la convocation de la 19^e Réunion du Forum des Échanges de l'OCI le 23^{ème} septembre 2025 et de l'offre de Borsa Istanbul, en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, d'accueillir la 20^e Réunion du Forum en 2026, et **invite** les Pays Membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de ce Forum.
36. **Félicitant** les efforts du SESRIC dans l'organisation des activités de formation et de renforcement des capacités sur divers aspects techniques et réglementaires liés au travail des bourses, **demande** au SESRIC, en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI, d'organiser de telles activités au profit des bourses et des autorités nationales pertinentes dans les États Membres dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Bourses du SESRIC (SE-CaB).
37. **Saluant** également les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs du Marché des Capitaux du COMCEC, à savoir le renforcement des capacités, le développement du marché, la finance Islamique, la culture financière et la durabilité, **se félicite** de la convocation de la 14^{ème} Réunion du Forum le 15 octobre 2025 et de l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux (CMB) de la République de Türkiye, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 15^{ème} Réunion du Forum CMR du COMCEC, en 2026, et invite tous les Pays Membres à participer activement à cette Réunion.
38. **Se félicite** de la convocation de la 7^e Réunion du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC les 28-29 septembre 2025, à Istanbul, et de l'offre de la Banque Centrale de la République de Türkiye en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir sa 8^e Réunion en 2026, et **invite** les Pays Membres à participer activement à cette Réunion.
39. **Félicitant** les programmes de formation et de renforcement des capacités, en particulier sur les banques et les finances Islamiques, la monnaie numérique des banques centrales (CBDC), la politique monétaire et la Chaîne de Valeur Halal organisés par le SESRIC au profit des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres, **demande** au SESRIC de continuer à organiser de telles activités, en particulier sur le développement de la finance sociale islamique, au profit des institutions nationales pertinentes des États Membres dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Banques Centrales (CB-CaB).

40. **Reconnaissant** les efforts déployés par le SESRIC pour organiser diverses activités de renforcement des capacités au profit du Sénégal dans le domaine du tourisme, en commémoration de la désignation de Dakar comme Ville du Tourisme 2025 de l'OCI, **demande** au SESRIC de continuer à mener des activités de formation dans ce domaine au profit des pays membres.
41. **Prend note avec satisfaction** de l'organisation des 24^e et 25^e Réunions du Groupe de travail du COMCEC sur les Transports et les Communications, qui se sont tenues respectivement les 24 avril 2025 et 17-18 septembre 2025, sur le thème « Améliorer et Maintenir l'Accessibilité Rurale dans les Pays Membres de l'OCI », et **accueille favorablement** ses recommandations politiques.
42. **Salue** les efforts déployés par la Gambie pour la réussite du projet intitulé « Renforcement des Capacités Humaines Et Institutionnelles Pour L'identification, L'analyse Et Le Suivi Des Données Relatives Aux Émissions Du Secteur Des Transports en Gambie et dans les pays de l'OCI », mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sénégal, la Türkiye, la Sierra Leone et le Nigéria en 2025, dans le cadre du financement du projet COMCEC.
43. **Se félicite** de la tenue de la 13^e Réunion du Forum OCI/COMCEC sur le Tourisme Du Secteur Privé le 8 octobre 2025 et de la proposition du Secrétariat du Forum d'organiser la 14^e Réunion en 2026.
44. **Prend note avec satisfaction** de l'organisation des 24^e et 25^e Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme, respectivement les 21 avril 2025 et 15-16 septembre 2025, sur le thème « Améliorer la Qualité et la Durabilité du Tourisme Patrimonial dans les Pays de l'OCI », et **accueille favorablement** ses recommandations politiques.
45. **Salue** les efforts du Bangladesh, du Burkina Faso, de l'Indonésie, des Maldives, de la Malaisie, de l'Ouganda et du SESRIC pour la mise en œuvre réussie des projets touristiques suivants en 2025 dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC :
- Le projet intitulé « Renforcement des Capacités Des Parties Prenantes Par Le Partage D'expériences Dans Les Pratiques Agrotouristiques », mis en œuvre par le Burkina Faso en partenariat avec le Maroc,
 - Le projet intitulé « Planification Stratégique et Stratégies de Marketing pour la Promotion du Tourisme Gastronomique » mis en œuvre par le Bangladesh en partenariat avec la Türkiye,
 - Le projet intitulé « Promotion d'un Tourisme Durable : Intégration De L'économie Bleue, Verte Et Circulaire Dans Les Opérations Touristiques », mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec la Malaisie et la Türkiye,
 - Le projet intitulé « Renforcer le Tourisme Gastronomique Maldivien en Augmentant la Reconnaissance de la Cuisine Traditionnelle », mis en œuvre par les Maldives,
 - Le projet intitulé « Repenser le Tourisme Du Patrimoine Islamique : Meilleures Pratiques Et Facteurs Clés De Succès », mis en œuvre par la Malaisie en partenariat avec la Jordanie, le Mali, l'Ouzbékistan et la Türkiye,
 - Le projet intitulé « Gestion Efficace des Sites Touristiques Patrimoniaux pour Améliorer la Qualité et la Durabilité du Tourisme » mis en œuvre par l'Ouganda en partenariat avec la Gambie,
 - Le projet intitulé « Promouvoir le Tourisme Gastronomique Pour La Destination Sénégal », mis en œuvre par le SESRIC au profit du Sénégal en partenariat avec le Sénégal, la Türkiye, la Malaisie, le Maroc et la Tunisie.

46. **Prend note avec satisfaction** de l'organisation des 24^e et 25^e Réunions du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture les 22 avril 2025 et 22-23 septembre 2025, respectivement, sur le thème « Renforcer la Résilience des Agriculteurs Familiaux et des Petits Producteurs dans le Secteur de l'Agriculture et de l'Alimentation dans les Pays Membres de l'OCI », et **se félicite** de ses recommandations politiques.
47. **Salue** les efforts du Bénin, de l'Égypte, du Niger, de la Gambie et du SESRIC pour la mise en œuvre réussie des projets suivants dans le secteur agricole en 2025, dans le cadre du Financement de Projet du COMCEC :
- Le projet intitulé « Renforcement des Capacités en Matière de Gestion Efficace de l'Eau et de Pratiques Agricoles Résilientes aux Effets du Changement Climatique pour le Maraîchage », mis en œuvre par le Bénin avec le Maroc et l'OISA,
 - Le projet intitulé « Renforcer les Capacités des Agriculteurs dans Certains Pays de l'OCI en Élargissant et en Soutenant l'Utilisation d'Engrais Organiques et Organo-Minéraux », mis en œuvre par l'Égypte avec le Soudan, le Bénin et l'OISA.
 - Le projet intitulé « Développement de la Production Laitière pour Assurer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle Durable au Niger » mis en œuvre par le Niger en partenariat avec la Türkiye
 - Le projet intitulé « Renforcement des Capacités des Techniciens de l'Élevage et des Petits Éleveurs en Matière de Techniques Innovantes et Résilientes au Changement Climatique », mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Niger.
 - Le projet intitulé « Promouvoir Les Ressources En Eau Non Conventionnelles Pour Améliorer La Productivité Agricole Dans Les Pays Membres de l'OCI Confrontés À La Rareté De L'eau », mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec le Tchad, le Niger, le Sénégal, le Maroc, l'Arabie saoudite, le Bangladesh et la Türkiye.
48. **Félicite** le SESRIC pour avoir organisé des activités de renforcement des capacités et de formation dans le cadre de son Programme De Renforcement Des Capacités En Matière D'agriculture Et De Sécurité Alimentaire (Agri-CaB) et du Programme De Renforcement Des Capacités Statistiques (StatCaB), **demande** au SESRIC de continuer à organiser des activités dans le cadre de ces programmes, et **invite** les Pays Membres à participer activement et à bénéficier de ces activités pour partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de développement agricole.
49. **Saluant également** les efforts déployés par le SESRIC dans le cadre de ses programmes de renforcement des capacités, à savoir le Programme de Renforcement Des Capacités En Matière De Transformation Numérique (Digi-CaB), le Programme De Renforcement Des Capacités En Matière De Halal (Halal-CaB) et le Programme De Renforcement Des Capacités Des Institutions Nationales Palestiniennes (Palestine-CaB), et **encourage** les Pays Membres et les autres Institutions de l'OCI à participer activement aux activités de ces programmes.
50. **Félicite** le SESRIC pour avoir préparé le rapport intitulé « Rapport sur la Santé de l'OCI 2025 », en tant que document technique de référence pour la 8^e Session de la Conférence Islamique des Ministres de la Santé (ICHM), tenue du 7 au 9 octobre 2025 à Amman, le rapport intitulé « Rapport sur le Marché du Travail de l'OCI 2025 » en tant que document technique de référence pour la 6^e Session de la Conférence Islamique des Ministres du Travail (ICLM), tenue les 15 et 16 octobre 2025 à Doha, et le rapport intitulé « Rapport sur l'Eau de l'OCI 2025 », en tant que document technique de référence pour la 5^e Session de la Conférence Islamique des Ministres Responsables de l'Eau, tenue du 20 au 22 octobre 2025 à Djeddah.
51. **Prenant note** de la constitution d'une adhésion croissante à l'OISA, invite les Pays Membres et les institutions pertinentes de l'OCI à participer aux programmes et activités visant à assurer la sécurité alimentaire et le développement agricole dans les Pays Membres.

52. **Prend note avec satisfaction** de l'organisation des 24^e et 25^e Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté du COMCEC, respectivement les 24 avril 2025 et 15-16 septembre 2025, sur le thème « Un Logement Décent pour les Pauvres dans les Pays Membres de l'OCI », et **accueille favorablement** ses recommandations politiques.
53. **Prenant compte** de la nécessité de soutenir les moyens de subsistance de la jeunesse Palestinienne et de renforcer les capacités des ressources humaines de la Palestine, **appelle** les Pays Membres à augmenter autant que possible les possibilités de bourses pour les étudiants Palestiniens et à lancer des programmes spéciaux pour les diplômés universitaires.
54. **Rappelant** la résolution pertinente des Sessions du COMCEC, **demande** au BCC de continuer à compiler les activités pertinentes des institutions de l'OCI alignées sur les domaines prioritaires des ODD pour les soumettre à la 41e Session du COMCEC.
55. **Salue** les efforts déployés par le SESRIC pour la mise en œuvre du projet intitulé « Élaboration d'une Feuille de Route Efficace pour Faciliter la Transition Numérique dans les Systèmes EFP Nationaux dans les Pays Membres de l'OCI » avec 11 pays bénéficiaires en 2025 dans le cadre du 12e Appel de Financement de Projets du COMCEC.
56. **Saluant** le lancement réussi de l'édition 2024 de l'Annuaire Statistique sur les Pays Membres de l'OCI et le maintien de la version améliorée de la Base de Données Statistiques de l'OCI (OICStat), qui fournissent des données complètes et actualisées essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et au suivi des principaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux à travers les Pays Membres de l'OCI, **encourage** les Pays Membres et les institutions de l'OCI à utiliser ces précieux outils dans leurs processus d'élaboration de politiques pertinentes, et **demande** au SESRIC de continuer à améliorer et à mettre à jour la Base de Données OICStat afin de mieux répondre aux besoins en matière de planification du développement et d'élaboration des politiques.
57. **Félicitant** les Pays Membres de l'OCI qui ont déjà signé et ratifié le Statut du Centre du Travail de l'OCI, et **encourage** les autres Pays Membres de l'OCI à conclure tous les arrangements nécessaires pour adhérer au Statut en question.
58. **Prend note avec satisfaction** du déroulement de la Table ronde tripartite de haut niveau de la Présidence de la COP 29 sur les emplois verts et les compétences, co-organisée par le Centre du travail de l'OCI à Bakou (République d'Azerbaïdjan) le 18 novembre 2024.
59. **Salue** les efforts déployés par le Centre du travail de l'OCI pour promouvoir les normes de sécurité et de santé au travail (SST) dans les Pays Membres.
60. **Reconnait** le rôle du dialogue social dans la promotion du travail décent, **encourage** les Pays Membres à utiliser les mécanismes de coopération tripartite et à tirer parti des ressources du Centre du travail de l'OCI pour le partage des meilleures pratiques et expériences.
61. **Considérant** le besoin croissant d'opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes, **encourage** les Pays Membres à utiliser les ressources du Centre du travail de l'OCI pour l'élaboration de programmes de formation professionnelle ciblés, adaptés aux besoins du marché du travail et aux industries émergentes.
62. **Prenant note** que les 26^e et 27^e Réunions des Groupes de Travail du COMCEC (25^e et 26^e pour la Coopération Financière) se tiendront respectivement en avril et septembre 2026, **invite** les Pays Membres à participer activement à ces événements importants.

63. Félicite les efforts déployés pour la mise en œuvre réussie des projets suivants dans le domaine de la transformation numérique en 2025, dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- « Programme de renforcement des capacités en intelligence artificielle (IA) pour les employés du secteur public », mis en œuvre par la Turkiye en partenariat avec la Palestine, la Sierra Leone, le Tadjikistan, l’Azerbaïdjan et le Soudan.
- « Renforcement des Capacités De L’administration Électronique Pour Une Prestation De Services Publics Efficace », mis en œuvre par le Tadjikistan en partenariat avec la Turkiye.

64. Félicite les efforts déployés pour la mise en œuvre réussie des projets suivants dans le cadre du Programme PME du COMCEC en 2025, dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- « Partage d’expériences en matière de numérisation et de développement durable des entreprises avec le Suriname et le Guyana », mis en œuvre par le Suriname.
 - « Partage d’expériences pour la conception d’une feuille de route pour la création d’une plateforme de réseau de PME », mis en œuvre par la Turkiye en partenariat avec la Malaisie, le Sénégal, l’Arabie saoudite et le Pakistan.
- -----